HISTOIRE DE FINANCES – Episode 1

Conseil municipal du 24 Mars 2025 :
Nous affichons notre inquiétude sur les ratios économiques du budget prévisionnel 2025.
Pour nous ils sont dans le rouge, car la strate nationale des villes de 3 500 à 5 000 habitants, n'est pas représentative de nos dépenses et de nos recettes.
Il est alors proposé de remettre nos évaluations au secrétariat de mairie, pour une analyse et nous avons transmis l'ensemble des éléments au conseillers municipaux et à l'inspectrice des finances publiques.

Conseil municipal du 7 Avril 2025 :
L'inspectrice des finances publiques était présente lors de ce conseil.
Elle nous a indiqué que les calculs que nous avions entrepris, n'étaient pas corrects, car de façon générale, les ratios ne sont qu'une indication, et la gestion financière d'une commune nécessite une analyse contextuelle approfondie.
Son attention a été cependant attirée par l'évolution importante des charges de personnel.
Elle a convenu, de procéder à une analyse détaillée des comptes, dans les semaines qui viennent.

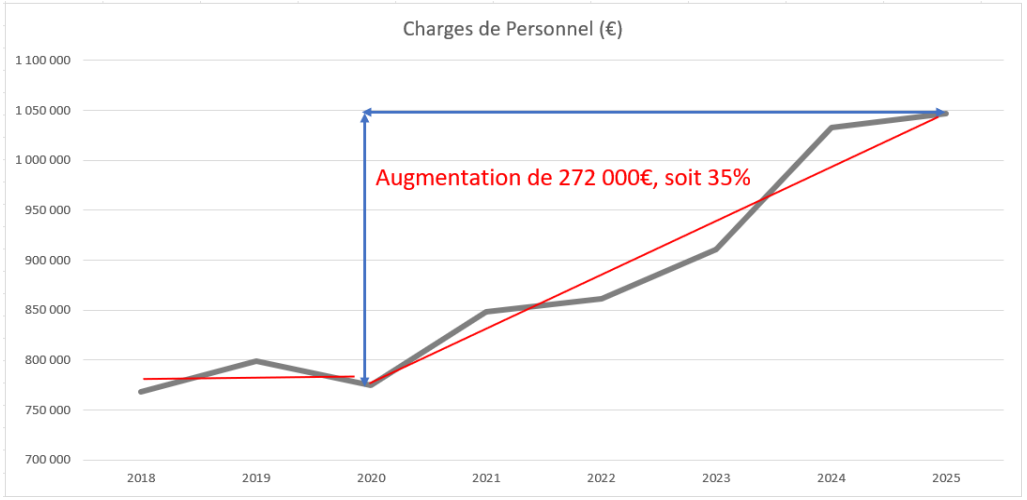

Edition du Soir Haute-Saône - mardi 15 avril 20...

Champagney

Les taux des impôts communaux n'augmenteront pas cette année

Pas d'augmentation de la pression fiscale au niveau de la commune de Champagney en 2025. Attention néanmoins, d'après l'Insee, la Loi de finances prévoit une augmentation maximum des bases de 1,7 % cette année. Les impôts augmenteront donc de toute manière.

L'espace situé le long du city park sera mis en valeur par la création d'un parking et la plantation d'arbres. Le budget de ce projet dépasse les 150 000 euros hors taxes.

Dynamique des bases locatives, accumulation de taxes additionnelles, réforme des bases cadastrales : les facteurs s'accumulent pour une hausse de la fiscalité directe locale en France. Dans ce contexte, le conseil municipal de Champagney a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2025.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti reste donc à 31,52 %, celui sur le foncier non bâti à 67,19 % et celui de la taxe d'habitation à 8,86 %. D'après les chiffres de l'Insee de novembre 2024, la Loi de finances prévoit une revalorisation des bases d'imposition qui devrait culminer à 1,7 % cette année. Ces taxes seront donc plus élevées que l'an dernier. La mauvaise nouvelle devrait arriver cet été.

Cette décision de maintenir les taux locaux a été prise lors de la séance du vote du projet de budget général pour 2025. Budget validé presque à l'unanimité, Messieurs Kiffer, Ippolich et Mesdames Tetot et Hettinger s'étant abstenus. « C'est un budget primitif qui peut être travaillé tout au long de l'année », a précisé Marie-Claire Faivre, maire.

Le budget proposé est équilibré à 3 868 776 € en section de fonctionnement et à 2 544 802 € en section d'investissement.

Travaux de voirie

Les dépenses prévues intègrent les projets. Comme la réfection de l'ouvrage d'art à Eboulet pour 97 472 € HT et la restauration du mur de soutènement du chemin du Ballon pour 134 000 € HT.

On note aussi l'aménagement du parking rue du Rahin pour 155 235 € HT, les travaux de voirie à Eboulet dans le secteur de l'école pour 240 000 € HT et la pose de ralentisseurs dans la Grande Rue pour 40 000 € HT. Côté fonctionnement, les charges de personnel sont estimées à 1 046 800 €, l'entretien des bois et forêts à 248 000 €, l'entretien et la réparation des routes à 100 000 €. 5 000 € sont prévus pour les réseaux d'adduction d'eau, 70 000 € pour l'énergie et l'électricité, 100 000 € pour les besoins en combustibles et 20 000 € pour le carburant. Le total des dépenses d'équipement serait de 1 274 000 €.

Les coupes de bois rapporteraient 416 000 €, la fiscalité locale 795 000 €, les impôts directs locaux 715 000 €.

L'ancienne perceptrice Aurélie Jeanpierre, désormais conseillère aux décideurs locaux, cadre de la direction générale des Finances publiques susceptible de répondre à toutes les questions techniques, a déclaré : « Il y a l'équilibre. Ça demande de l'ingéniosité. Vous devez vous demander si vous êtes capables d'assumer vos investissements. Là, vous pouvez le faire. » Et Marie-Claire Faivre de compléter : « Le dynamisme d'une commune transparaît au travers des dotations qui lui sont octroyées. »

Ces échanges ont été déformés dans l'article de presse ci-dessus, en faisant croire que nous nous sommes abstenus pour le budget prévisionnel par rapport aux taux des impôts communaux.
Nous avons sollicité l'Est Républicain pour avoir un droit de réponse par rapport à cet article.

Pour les autres épisodes, consulter notre site lessentielcestchampagney.fr